

Politique relative aux pages Web

Date de mise en œuvre : novembre 1999 (*N° E99.18S*)

Date de modification : novembre 2005 (*N° E.05*)

Étant donné qu'un nombre croissant de personnes ont accès à Internet, les pages Web sont un moyen de communication de plus en plus répandu dans notre société. Les nombreux avantages, tant pour le propriétaire de la page Web que pour ses utilisateurs, expliquent pourquoi cet outil se développe si rapidement. En effet, une page Web :

- permet une rétroaction instantanée;
- offre des renseignements précis, récents et pertinents;
- simplifie les processus de communication;
- crée des possibilités de génération de revenus (clics publicitaires, liens dynamiques, etc.);
- assure une meilleure uniformité puisque tout le monde a la même version;
- permet de réduire les coûts (impression, poste, etc.).

Il est important que les renseignements qui apparaissent sur une page Web soient accessibles à tous, exacts, sécuritaires, saisis une seule fois, validés auprès de la source d'information et adéquatement tenus à jour afin d'en assurer la confidentialité et l'intégrité. Ainsi :

- la bannière publicitaire à la page principale est réservée uniquement aux commanditaires, fournisseurs et partenaires de SNPC;
- tout le contenu est affiché dans les deux langues officielles, bien qu'il ne soit pas nécessaire que ce contenu soit affiché simultanément;
- le contenu ne doit pas être discutable, écrit dans un style éditorial ou illégal;
- le contenu est relié de façon efficace, à l'interne comme à l'externe;
- toute vente liée à des activités publicitaires/promotionnelles doit être approuvée par le président et le directeur des finances.